



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-53-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

1

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	5
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	8
1.4. INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	8
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	9
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	9
2.2. RECETTES	11
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	12
3.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	12
3.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-53-2018-DE

2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

En 2017, sur le territoire de la Communauté de communes Roumois seine, le Service Public d'Assainissement non collectif a été exercé à l'échelle intercommunale.

Ce territoire regroupe les territoires des 62 communes suivantes :

Aizier / Amfreville Saint Amand / Barneville sur Seine / Boissey le Châtel / Bosroumois / Bosgouët / Bouquelon / Bouquetot / Bourg Achard / Bourneville Sainte Croix / Caumont / Cauverville en Roumois / Etreville / Eturqueraye / Flancourt-Crescy-en-Roumois / Fouqueville / Grand Bourgtheroulde / Hauville / Honguemare Guenouville / La Harengère / La Haye Aubrée / La Haye de Routot / La Haye du Theil / La Pyle / La Saussaye / La Trinité de Thouberville / Le Bec Thomas / Le Bosc du Theil / Le Landin / Le Marais Vernier / Le Thuit de l'Oison / Les Monts du Roumois / Mandeville / Mauny / Quillebeuf sur Seine / Rougemontiers / Routot / Saint-Aubin sur Quillebeuf / Saint-Cyr La Campagne / Saint-Denis des Monts / Saint-Didier des Bois / Saint-Germain de Pasquier / Saint-Léger du Gennetey / Saint-Meslin du Bosc / Saint-Ouen de Pontcheuil / Saint-Ouen de Thouberville / Saint-Ouen des Champs / Saint-Ouen du Tilleul / Saint-Philbert sur Boissey / Saint-Pierre des Fleurs / Saint-Pierre du Bosguérard / Saint-Samson de la Roque / Saint-Thurien / Sainte-Opportune la Mare / Thénouville / Tocqueville / Tourville la Campagne / Trouville la Haule / Valletot / Vieux Port / Voiscreville / Vraiville



Le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine en 2017
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-53-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

Le service exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires	Compétences facultatives
<ul style="list-style-type: none">- Contrôle des installations existantes le SPANC réalise des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations)- Contrôles des installations neuves ou à réhabiliter (Le SPANC réalise le contrôle de la conception puis de l'exécution des installations)	<ul style="list-style-type: none">- Entretien des installations d'assainissement non collectif- Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif

En cours d'année 2017, l'exercice de ces compétences a fait l'objet de décisions d'élus afin d'uniformiser leur exercice à l'échelle de la Communauté de communes.

Pour rappel, en 2016, la Compétence assainissement non collectif était exercée par les 4 Communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine
- Communauté de communes Roumois Nord
- Communauté de communes de Bourgtheroulde
- Communauté de communes d'Amfreville la Campagne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-53-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

Ces dernières ont fusionné pour créer le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de communes Roumois Seine.

Autres informations :

- Aucune Commission Consultative des Services Publics Locaux n'a été créée en 2017.
- Pour la majorité du territoire, il existe un zonage d'assainissement.
- Un règlement de service à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Roumois Seine a été adopté le 18 décembre 2018 par délibération du Conseil remplaçant les règlements des SPANC historiques des anciennes Communauté de communes.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec prestations de service.

Les principales tâches confiées à des prestataires ont été les suivantes :

- Maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire de l'ex Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine
- Travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire de l'ex Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine
- Vidanges d'installations d'assainissement sur le territoire de l'ex Communauté de communes Roumois Nord et de Bourgtheroulde.

L'ensemble des contrôles des installations a été réalisé en régie (contrôles de bon fonctionnement, contrôle d'exécution, contrôles en cas de vente).

Sur le territoire de l'ex Communauté de communes d'Amfreville la Campagne, des prestations d'entretien des installations ont été réalisés, également en régie, à l'aide d'un camion hydrocureur qui appartient au service.

Plus de 300 installations ont ainsi été vidangées par le SPANC en 2017.

Moyens humains :

Pour ces prestations en régie et la gestion de ce service, les moyens humains du service sont les suivants :

- 4 techniciens
- 1 responsable de service
- 1 assistante

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-53-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

Véhicules à disposition du service (fin 2017) :

- 4 véhicules légers utilitaires type Kangoo
- 1 camion hydrocureur bi-compartmenté 19 Tonnes (capacité 5m³ de boues + 1m³ d'eau) permettant la remise en eau

Autres moyens matériels :

- Appareils de mesure de niveau de boue
- Caméra réseau
- Infiltromètre
- Niveau à eau électronique
- Niveau optique
- Appareil à fumée

Bilan de la conformité des installations :

Commune	Non conforme	Absence de non conformité
Aizier	53	28
Amfreville Saint Amand	183	115
Barneville sur Seine	35	180
Boissey le Châtel	3	10
Bosroumois	79	172
Bosgouët	31	93
Bouquelon	76	80
Bouquetot	72	389
Bourg Achard	20	115
Bourneville Sainte Croix	104	35
Caumont	103	233
Cauverville en Roumois	20	72
Etreville	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 18	160
Eturqueraye	027-200066405-20180705-CC-ST-53-2018-DE 16	108
Flancourt-Cressey en Roumois	Accusé certifié exécutoire 74	328
Fouqueville	Réception par le préfet : 23/07/2018 Affichage : 11/07/2018 114	42
Grand Bourgheroulde	78	209
Hauville	59	326
Honguemare Guenouville	34	228
La Harengère	79	98
La Haye Aubrée	36	178
La Haye de Routot	24	103
La Haye du Theil	42	42
La Pyle	23	14
La Saussaye	21	63
La Trinité de Thouberville	4	48
Le Bec Thomas	24	50
Le Bosc du Theil	16	2
Le Landin	20	54
Le Marais Vernier	156	74
Les Monts du Roumois	57	371

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018 Affichage : 14/07/2018	Commune	Installations conforme	Installations non conformes
	Le Thuit de l'Oison	5	9
	Mandeville	43	54
	Mauny	39	36
	Quillebeuf sur Seine	1	1
	Rougemontiers	60	234
	Routot	35	120
	Saint-Aubin sur Quillebeuf	124	46
	Saint-Cyr la Campagne	54	102
	Saint-Denis des Monts	22	75
	Saint-Didier des Bois	1	10
	Saint-Germain de Pasquier	21	28
	Saint-Léger du Gennetey	14	55
	Saint-Meslin du Bosc	28	25
	Saint-Ouen de Pontcheuil	14	16
	Saint-Ouen de Thouberville	67	109
	Saint-Ouen des Champs	75	61
	Saint-Ouen du Tilleul	7	13
	Saint-Philbert sur Boissey	70	5
	Saint-Pierre des Fleurs	1	4
	Saint-Pierre du Bosguérard	8	8
	Saint-Samson de la Roque	155	30
	Saint-Thurien	60	32
	Sainte-Opportune la Mare	89	36
	Thénouville	46	297
	Tocqueville	30	28
	Tourville la Campagne	123	71
	Trouville la Haule	190	51
	Valletot	18	144
	Vieux Port	48	10
	Voiscreville	11	41
	Vraiville	64	108
	TOTAL	3227	5879

Soit 3269 conformes et 5879 non conformes, donc un **taux de conformité global de 36 %**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – dont l’habitation n’est pas desservie par un réseau d’assainissement collectif.

Le service public d’assainissement non collectif dessert 15298 habitants, pour un nombre total d’habitants résidents sur le territoire du service de 52125.

Le taux de couverture de l’assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 29 % au 31/12/2017.

1.4. Indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif (D302.0)

Il s’agit d’un indicateur descriptif, qui permet d’apprécier l’étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n’est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2016	Exercice 2017	
A – Éléments obligatoires pour l’évaluation de la mise en œuvre du service				
Accusé de réception – Ministère de l’Intérieur	20	Delimitation des zones d’assainissement non collectif par une	Oui	Oui
027-200066405-2017-01-01-001-CC-ST-53-2018-DE				
Accusé certifié exécutoire	20	Application d’un règlement du service approuvé par une	Oui	Oui
Réception par le préfet le 25/07/2018	30	Vérification de la conception et de l’exécution de toute	Oui	Oui
Affichage : 11/07/2018	30	installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
	30	Diagnostic de bon fonctionnement et d’entretien de toutes les	Oui	Oui
		autres installations		
B – Éléments facultatifs pour l’évaluation de la mise en œuvre du service				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l’entretien des	Oui	Oui	
	installations			
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la	Oui	Oui	
	réhabilitation des Installations			
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui et Non (*)	Oui	

(*) suivant l’ex SPANC concerné

L’indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif du service pour l’année 2017 est de 140.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Par délibération en date du 28 septembre 2017, cette redevance a été uniformisée et annualisée à l'échelle du territoire communautaire.

Le montant de cette redevance a été fixée à 28 €/an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour l'année 2017, les redevances sont donc restées inchangées par rapport à ce qu'elles étaient à la création de la communauté de communes Roumois Seine.

Ainsi :

Sur le territoire de l'ex Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine, les tarifs ont été fixés par délibérations en date du :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
27 mars 2011 : Redevance de contrôle de vente (75€)

027-200066405-20180705-CC-ST-53-2018-DE
26 janvier 2012 : redevance annuelle (37,5€)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet
Affichage : 11/07/2018

Sur le territoire de l'ex Communauté de communes Roumois Nord, les tarifs ont été fixés par délibérations en date du :

- 28 novembre 2008 : Redevance de contrôle de conception et d'exécution (80 €/contrôle)
- 14 avril 2016 : redevance annuelle (30 €/an)

Sur le territoire de l'ex Communauté de communes de Bourgheroulde, les tarifs ont été fixés par délibérations en date du :

- 27 mars 2011 : Redevance de contrôle de vente (75€/contrôle)
- 26 janvier 2012 : redevance annuelle (37,5€/an)

Sur le territoire de l'ex Communauté de communes d'Amfreville la Campagne, les tarifs ont été fixés par délibérations en date du :

- 2 décembre 2014 : Redevance de contrôle de bon fonctionnement (75€/contrôle)
- 3 avril 2013 : Redevance de contrôle de conception et d'exécution (55+55 €/contrôle)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

Affichage : 11/07/2018

Sur le territoire de l'ex Communauté de communes Roumois Nord, le service entretien est assuré en faisant appel à un prestataire.

Les prestations sont facturées (tarifs TTC) selon la grille tarifaire suivante, dans la continuité des tarifs fixés par l'ex Communauté de communes Roumois Nord :

Vidange FTE jusqu'à 3000L	159,50 €
Vidange FTE jusqu'à 4000L	178,33 €
Vidange FTE jusqu'à 5000L	213,66€
Vidange FTE jusqu'à 6000L	259,99 €
Vidange FTE jusqu'à 7000L	273,32 €
Vidange 1000L supplémentaires	12,65 €
Curage des drains	33,00 €
Nettoyage poste de relevage	27,50 €
Nettoyage séparateur à graisse	33,00 €
Elimination et traitement des matières de vidange	13,33 €/m3

Bilan des installations entretenues en 2017 par la communauté de communes sur cette partie du territoire :

Nombre d'installations entretenues dans ce cadre : **21 installations.**

Sur le reste du territoire (territoires des ex Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine et de Bourgtheroulde), il n'y a pas eu de prestations d'entretien de réalisé en 2017.

2.2. Recettes

Les recettes globales du service ont été les suivantes :

- Redevance : 212 258,06 €€
- Facturation contrôles de vente : 18 825,00 €
- Facturations vidanges : 44 492,30 €
- Facturation contrôles conception / réalisation : 3 025 €

3. Financement des investissements

3.1. Montants financiers des travaux réalisés

Sur le territoire de l'ex Communauté de communes de Quillebeuf sur seine, un programme de réhabilitation de 28 installations d'assainissement non collectif a été achevé en 2017.

Le montant total des dépenses réalisées dans le cadre de ce programme est de 252 348,77 €.

Montant global des subventions accordées par :

- l'Agence de l'Eau : 151 410 €
- le Conseil départemental de l'Eure : 19 448 €

La part non subventionnée est entièrement prise en charge par les bénéficiaires de ces travaux.

3.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Logiciel métier :

Dans le cadre de la réorganisation du service et de l'uniformisation des pratiques, il a été décidé d'utiliser un logiciel métier unique pour regrouper l'ensemble des données dans le cadre des futurs contrôles.

Ce logiciel, de type S.I.G. permet en particulier la saisie de l'ensemble des données concernant les installations d'assainissement, ainsi que l'édition des rapports.

Uniformisation de l'organisation du service entretien :

Afin de proposer un service identique à tous les usagers du SPANC sur l'ensemble du territoire Roumois Seine, il est envisagé de stopper les prestations d'entretien en régie et de faire appel à des vidangeurs agréés pour réaliser les prestations d'entretien des installations réhabilitées par le SPANC ainsi que chez tous les usagers qui le souhaitent.

Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Il est envisagé de lancer, un nouveau programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif.

L'objectif est de réaliser un programme, à l'échelle de la Communauté de communes (environ 150 études), dans le but de continuer à faire bénéficier à des habitants volontaires des aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Eure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-ST-53-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018